



**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

## DÉLIBÉRATION

N° 20180712-19

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUILLET 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 6 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 12 juillet 2018 à 18h30, 47 Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

#### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Jean-Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean-Louis GADOUX, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

#### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Aline LEBREF à Jean-Louis GADOUX  
Beatrice ADAMY à Jacques COUDOUR  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Françoise KORCZENIUK à Thierry BARTHELEMY  
Serge FAYET à Jean-François DELAIRE

**Conseiller.e.s absent.e.s :** Marcel BARGEON, Philippe BLANCHOZ, André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Serge PERCHE, Paul PERRIN, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Paul SABATIER

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET, Mireille BASSET

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

42

Suppléants ayant voix délibérantes :

3

Conseillers représentés :

5

Total votants :

50

**HABITAT SOCIAL : MISE EN PLACE D'UN FICHER DE PARTAGE**

*Rapporteuse : Christiane SAMSON, Vice-Présidente*

- Vu** la réforme de l'enregistrement de la demande de logement social intervenue en 2011,
- Vu** la mise en place d'un fichier partagé de la demande par les organismes d'habitat social du département du Puy-de-Dôme réunis au sein de l'Association du Logement Social,
- Vu** la loi ALUR du 24 mars 2014 dans son article 97 créant le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur,
- Vu** l'article L. 441-2-8 du Code de la Construction et de l'Habitation prévoyant la mise en place d'un dispositif de gestion partagé,
- Vu** les adhésions des anciennes Communautés de Communes du Pays de Courpière et Thiers Communauté au fichier partagé,

La rapporteure propose d'élargir l'adhésion à tout le territoire de Thiers Dore et Montagne. Cette adhésion permet à la Communauté de Communes de répondre à ses obligations issues de l'article L. 441-2-7 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le coût de fonctionnement du fichier partagé de la demande est mutualisé à l'échelle des 4 départements de l'ancienne région Auvergne. Il est estimé à 131 000 € pour l'année 2018. Le montant de l'adhésion est calculé sur la base du nombre de logements sociaux (0,50 € / logement social). Pour Thiers Dore et Montagne, le montant s'élève à 818 €. Cette adhésion est prévue au budget.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** cette convention,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

TOTAL VOTANTS : 50	Conseillers présents : 45	Représentés : 5	Non-participation :
<b>TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 50</b>	Pour : 50	Contre :	
Abstentions :			

*Pour ampliation certifiée conforme,*

Le Président

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

